



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 40

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 30 juin 2021

OBJET :

DE-21-06-1-20) CESSION DES LOTS N°7, 19 ET 29 DEPENDANT DE
L'IMMEUBLE SIS 3 RUE DES SABOTIERS

L'an deux mille vingt-et-un, le mercredi trente juin à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par
Madame le Maire le jeudi 17 juin 2021 conformément au Code général des
collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu
ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL,
Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. BENSOUSSAN,
Mme SÉGURET, M. CAMELOT, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M.
TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE, M. LEROY, Mme KAMINSKA, M.
MOULY, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, Mme SERVIAN, M. PITAVY, Mme
POLLARD, Mme VALERO, Mme BRÉON, Mme RUFFENACH, Mme BOILOT, M.
MICHON, M. GIRARD, M. BOUKOBZA, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme ODDON,
Mme RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE, M. RIBET, M. SESTER, Mme LE CALVEZ,
M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, Mme MEZA-CAMPUZANO, M. EPINAT, Mme
BALAGNA-RANIN.

Absents excusés : Mme GAUVAIN (pouvoir à M. LEBEAU), Mme ALBERT (pouvoir à
M. LEROY), M. LAFON (pouvoir à Mme LIBERT-ALBANEL).

Absents : .

Secrétaire de séance : M. LEROY

Le Conseil...

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20210630-lmc1H8521H1-DE
Date de réception en Préfecture : 06/07/2021
Date de Publication : 06/07/2021

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 30 mai 2007, modifié par délibérations du Conseil Municipal des 30 septembre 2009, 29 juin 2011, 18 décembre 2013 et par délibérations du Conseil de territoire Paris Est Marne et Bois des 29 mars 2016, 30 janvier 2017 et 1^{er} octobre 2019;

Vu l'avis du pôle d'évaluation domaniale de la Direction Départementale des Finances Publiques du Val-de-Marne en date du 3 septembre 2019 et la demande d'actualisation adressée au service concerné le 9 février 2021;

Vu la décision en date du 4 septembre 2019 par laquelle Madame le Maire de Vincennes a décidé d'acquérir par voie de préemption, au nom de la commune, les lots n°7, 19 et 29 dépendant de l'ensemble immobilier sis, 3, rue des Sabotiers à Vincennes au prix de 200 000 € afin de permettre la réalisation d'un logement social ;

Vu la délibération en date du 18 décembre 2019 approuvant la cession des lots n°7, 19 et 29 dépendant de l'ensemble immobilier sis, 3, rue des Sabotiers à Vincennes à l'association Solidarités Nouvelles pour le Logement au prix de 200 000€ ;

Vu l'amendement proposé en séance par Madame le Maire, d'ajouter à l'article II de la délibération que le logement devra conserver sa vocation de logement social ;

Considérant que l'association susvisée a souhaité se désengager de ce projet ;

Considérant que la VINCEM, société d'économie mixte de la commune, a manifesté le souhait d'acquérir les lots susmentionnés afin de réaliser un logement social répondant ainsi aux objectifs de mixité sociale fixés par le Conseil municipal et intégrés au Plan Local d'Urbanisme ;

Après avis de la commission Sécurité publique, Affaires juridiques, Domaine du 23 juin 2021,

D É L I B È R E

à l'unanimité,

ARTICLE I : La délibération en date du 18 décembre 2019 approuvant la cession des lots n°7, 19 et 29 dépendant de l'ensemble immobilier sis, 3, rue des Sabotiers à Vincennes à l'association Solidarités Nouvelles pour le Logement au prix de 200 000 € est abrogée.

ARTICLE II : Approuve la cession des lots n°7, 19 et 29 dépendant de l'ensemble immobilier sis, 3, rue des Sabotiers à Vincennes à la VINCEM au prix de 200 000 €. Le logement devra conserver sa vocation de logement social.

ARTICLE III : Autorise Madame le Maire à signer tous les documents à intervenir pour la bonne suite de cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Signé